



PRÉFET DU NORD

Valenciennes, le 3 août 2015

Communiqué de presse

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES À MARLY : DATE DES ELECTIONS ET DÉPÔT DES CANDIDATURES À COMPTER DU 24 AOÛT 2015



À la suite de l'annulation des opérations électorales des 23 et 30 mars 2014 pour la commune de Marly, dans l'arrondissement de Valenciennes, par décision du Conseil d'État en date du 3 juillet 2015, la date de l'élection est fixée au dimanche 20 septembre 2015, et en cas de second tour, au dimanche 27 septembre 2015.

33 sièges sont à pourvoir au conseil municipal ainsi que 5 sièges (sous réserve d'accord local) de conseillers communautaires à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Les déclarations de candidature, obligatoires pour chaque tour de scrutin doivent être déposées à la Sous-Préfecture de Valenciennes sise 15 rue Capron à Valenciennes, bureau des relations avec les collectivités locales :

> pour le premier tour de scrutin, du lundi 24 août 2015 au jeudi 3 septembre 2015 à 18 heures selon les horaires fixés ci-après :

- du lundi 24 août 2015 au vendredi 28 août 2015 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00,
- du lundi 31 août 2015 au mercredi 2 septembre 2015 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00,
- le jeudi 3 septembre 2015 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

> pour le second tour éventuel :

- le lundi 21 septembre 2015 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00,
- le mardi 22 septembre 2015 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Les emplacements d'affichage seront attribués en fonction du tirage au sort effectué le jeudi 3 septembre 2015 à 18h15 en sous-préfecture de Valenciennes, 15, rue Capron à Valenciennes, dans le hall du bureau des libertés publiques.

Pour avoir de plus amples informations, consultez la page sur le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Election-municipale-partielle-integrale-de-Marly-2015>

Bureau du Cabinet

| 03 27 14 59 68 |

sylvain.parent@nord.gouv.fr